LE GRAND Parisien
94 | VAL-DE-MARNE

Météo
Mercredi 8 décembre 2021

Matin 4°
Midi 7°
Soir 3°

LP/TELPHINE GOLDSZTEJN

Votre fait du jour
Six jardins d'hiver pour se restaurer au chaud
P. VI-VII

Patrimoine
L'obélisque de la Concorde s'offre une cure de jouvence
P. III

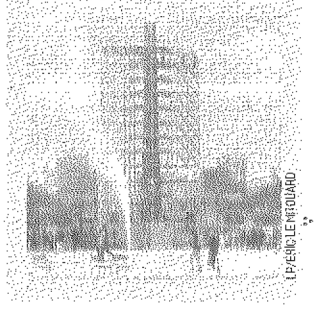
LP/ÉRIC LE MOULAND

RUNGIS | Alors que de nombreux sièges sociaux sont installés sur le territoire, Bruno Marcillaud (SE) plaide pour arrêter les constructions tant qu'une nouvelle infrastructure de transport ne sera pas décidée.

Excédé par les bouchons, le maire suspend les permis de construire

MARINE LEGRAND

IL A DÉCIDÉ de garder le stylo en l'air. Bruno Marcillaud (SE), le maire de Rungis (Val-de-Marne), croule sous les demandes de permis de construire : parc logistique de 25 000 m² en entrée de ville, 291 logements en coliving (avec des espaces partagés), centre de simulation de vol, nouveaux hôtels, data center, futur bâtiment des douanes… Mais il n'en signera aucun pour l'instant. En cause : les embouteillages qui congestionnent sa ville.

« Je vis là depuis 1983. J'ai vu la commune connaître une expansion importante mais, en parallèle, les routes n'ont pas bougé et les temporisations de feux n'ont pas évolué, confie Bruno Marcillaud. Résultat : Rungis est congestionné par les embouteillages matin et soir. Il arrive aux véhicules de rester quinze minutes entières bloquées aux carrefours de l'Europe ou de la République. Ce sont des points d'engorgement total. J'ai beau y déployer mes policiers municipaux, c'est insuffisant pour fluidifier la circulation. »

LP/MLL

Rungis, carrefour de l'avenue de la République, jeudi. Embouteillages habituels un soir, en raison des nombreux emplois de la zone et des infrastructures sous-dimensionnées.

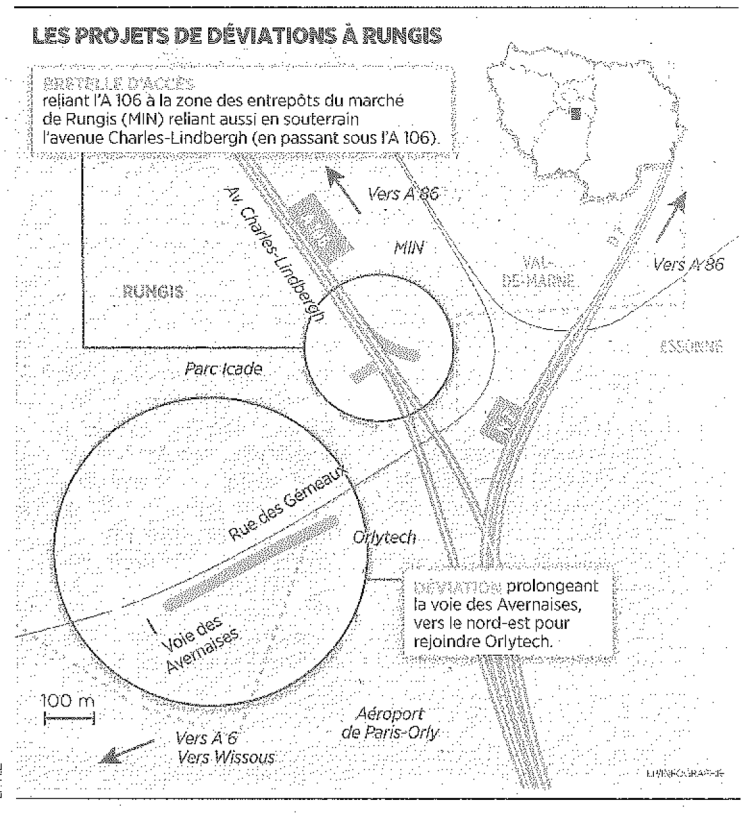

40 000 emplois dans le secteur

En effet, Rungis subit une importante circulation de transit qui ne cesse de croître avec le développement économique de cette zone très dynamique. « Nous avons la chance de compter près de 40 000 emplois sur notre territoire : 20 000 dans le parc Icade, 13 000 au MIN *(marché d'intérêt national)*, les sièges sociaux de Lidl, Ricoh, Thales, les supermarchés U, Bridgestone… Je ne m'en plains pas mais il faut que l'État et les acteurs concernés prennent leurs responsabilités. » Bref : pas de nouvelle construction sans nouvelle infrastructure de transport.

Et si une déviation résolvait l'équation ? C'est ce que l'élu a en tête. « On entend parler depuis des années d'une éventuelle déviation par le sud via la voie des Avernaises. Elle serait faisable techniquement, pourtant rien n'a jamais réellement avancé sur le sujet. »

Il vient donc d'écrire à la préfète pour que l'État réunisse toutes les parties prenantes capables de dire si ce contournement est envisageable. Il a d'ailleurs sollicité les départements (Val-de-Marne et Essonne), le préfet de l'Essonne, les députés, la région, la Métropole du Grand Paris, la Semmaris, Icade, ADP…

> « Rungis est congestionné par les embouteillages matin et soir. Il arrive aux véhicules de rester quinze minutes entières bloquées aux carrefours de l'Europe ou de la République.
>
> BRUNO MARCILLAUD (SE), LE MAIRE

Le conseil municipal du 14 octobre a aussi voté l'acquisition d'une maison au 45, avenue de la Gare, qui constitue une assiette foncière pour cette future voie de contournement. « Elle éviterait aux conducteurs venant de l'Essonne, notamment aux camions de la zone d'activités de Wissous, de s'engager en cascade dans Rungis via la rue des Solets, explique Bruno Marcillaud. Elle relierait le rond-point Orlytech qui dirige ensuite vers la N 7, l'A 106, l'A 86… »

Autre option complémentaire, initiée par la Semmaris (qui gère le MIN) : créer une nouvelle bretelle d'accès reliant l'A 106 à la zone des entrepôts du MIN, là où Metro s'installera bientôt sur 17 000 m². Un souterrain, déjà existant mais non utilisé, relierait ensuite l'avenue Charles-Lindbergh et le parc Icade. Des réunions ont eu lieu et le dossier avance. « Nous travaillons parfaitement sur le sujet avec Stéphane Layani, PDG de la Semmaris. Il a tout de suite compris notre problème. Mais cela resterait insuffisant pour désengorger nos carrefours », ajoute l'élu.

L'avertissement de la préfecture à la ville

Selon nos informations, la sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses doit répondre par écrit à Bruno Marcillaud prochainement. « La question soulevée par le maire s'inscrit dans le cadre plus large de l'accès au pôle d'Orly-Rungis, précise la préfecture. Cet enjeu constitue l'une des priorités du Projet partenarial d'aménagement signé en 2020 par l'ensemble des acteurs du développement de ce pôle économique et urbain. Il dépasse en ce sens le seul territoire de la commune de Rungis. »

Elle rappelle aussi qu'« une mairie peut refuser la délivrance d'un permis mais elle doit le motiver et ce refus ne peut être fondé que sur des critères légaux : non-respect des règles d'urbanisme, du PLU ou de non-conformité du dossier notamment et pas sur des critères d'opportunité ». ■